



Les dispositifs législatifs européens: freins ou tremplins pour le bois ?

Rencontres Filière Bois 2024 – le bois se déchaîne
Libramont, 18 avril 2024

Hélène KOCH
CEPF Policy Advisor



Confederation of European Forest Owners

AGENDA

1

Propriétaires forestiers européens

2

Contexte politique au niveau UE

3

Législations UE: quelques concepts

4

Politiques de l'UE liées aux forêts

5

Opportunités ou freins pour le bois?

6

Conclusions



Propriétaires forestiers européens



Les propriétaires forestiers dans l'Union Européenne



~15 millions de propriétaires

60% de la surface forestière



Faire le pont entre les discussions au niveau de l'UE et la pratique



Décortiquer les discussions politiques en cours au niveau UE



Amener l'expérience et l'expertise de la pratique



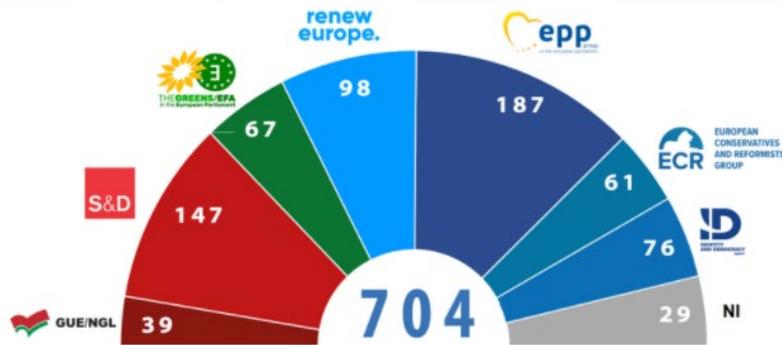
Contexte politique au niveau EU



Contexte politique: les multiples attentes de la société



Le cadre politique (mandat 2019 – 2024)



La biodiversité et la fonction
séquestration de carbone sont
au cœur du projet du Pacte Vert
pour l'Europe



**Législations
européennes:
quelques
concepts**



Compétences

Traité sur le fonctionnement de l'UE

- ✓ La gestion forestière n'est pas une compétence européenne
- ✓ Plusieurs compétences partagées peuvent concerner directement les forêts: environnement, énergie, climat...



Les différents types d'actes

- **Actes contraignants**

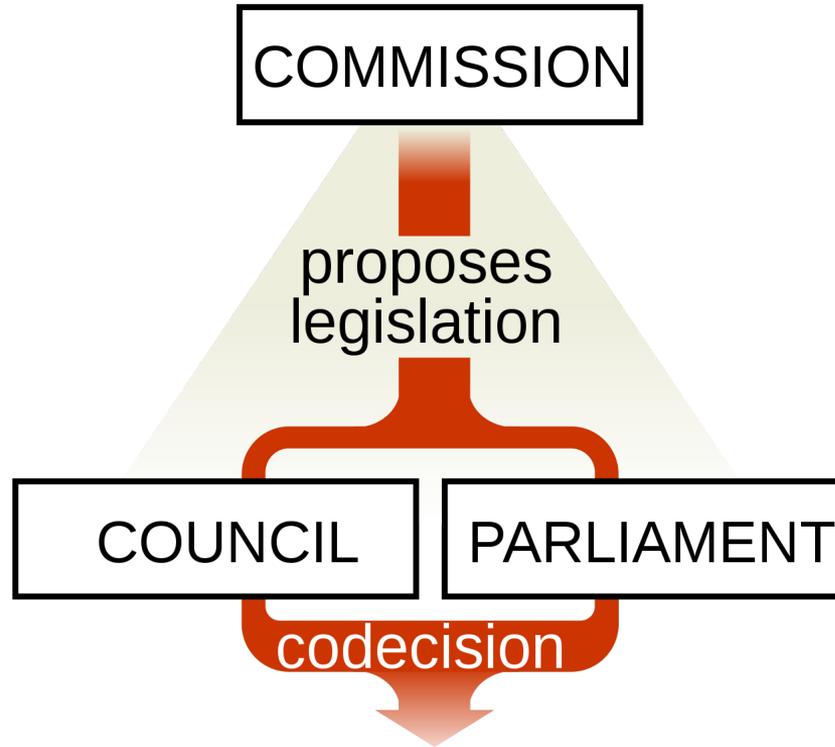
- ✓ Règlements
- ✓ Directives
- ✓ Actes délégués et actes d'exécution

- **Actes non contraignants**

- ✓ Communications
- ✓ Recommandations
- ✓ Lignes directrices
- ✓ Plans d'action

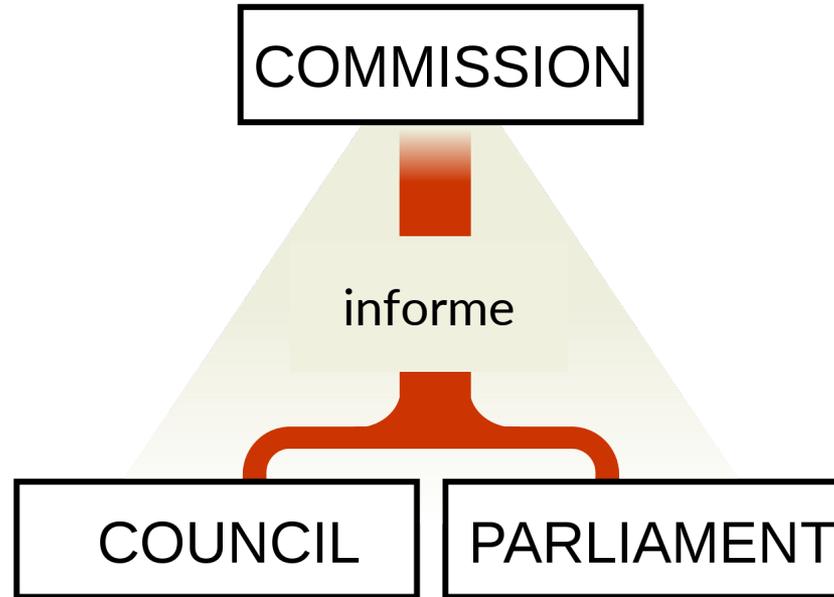


Actes contraignants et co-décision



© aJAX - Own work, CC BY-SA 4.0

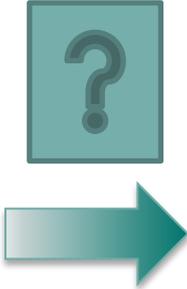
Actes non-contraignants



Politiques de l'UE liées aux forêts



Politiques EU liées aux forêts



Politiques EU liées aux forêts, exemples clés du Pacte Vert

- **Actes contraignants**

- ✓ Directives
- ✓ Règlements
- ✓ Actes délégués et actes d'exécution

- **Actes non contraignants**

- ✓ Communications
- ✓ Recommandations
- ✓ Lignes directrices
- ✓ Plans d'action



Politiques EU liées aux forêts, exemples clés du Pacte Vert

Statuts	Politiques	Statuts	Politiques
Actes délégués	Règlement Taxonomie		- Stratégie forestière
Adopté	<ul style="list-style-type: none"> - Règlement UTCATF - Directive énergies renouvelables - Règlement pour les produits sans déforestation 	Adopté par la CE	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie biodiversité - Stratégie bioéconomie - Stratégie adaptation - Cycle durable du carbone
Accord politique provisoire	<ul style="list-style-type: none"> - Règlement sur une certification de l'absorption du carbone - Règlement sur la restauration de la nature 		
En discussion	<ul style="list-style-type: none"> - Règlement surveillance des forêts - Directive la santé des sols 		





Règlement sur la taxonomie

- Adopté en juin 2020 → Actes délégués
 - Obligations pour le secteur financier
- Système de classification avec liste d'activités économiques considérées comme durables
- Nouvelles exigences de déclaration
 - Actes délégués climat: analyse des bénéfices climatiques et plan de gestion
 - Acte délégué biodiversité (chapitre forêt): publication reportée





Règlement pour les produits sans déforestation

- Adopté en juin 2023
 - Obligations pour l'accès au marché
- Tout bois ou produits bois mis sur le marché EU devra pouvoir prouver ne pas être issu de « déforestation » ou « dégradation de forêt »
- Exigences administratives conséquentes (critères de diligence raisonnable, géolocalisation, traçabilité ...)
- Evaluation du niveau de risque encore non-publié par la CE



Règlement UTCATF et Directive énergie renouvelable III

- Paquet « FitFor55 » (objectif neutralité carbone en 2050)
 - UTCATF → adopté en avril 2023
 - RED III → adopté en octobre 2023
- UTCATF
 - Obligation pour les EMs
 - réduction des émissions de carbone de -310 Mt CO_{2(eq)} d'ici à 2030
 - via (au choix et entre autres) le puits de carbone et les produits bois
- RED III: la biomasse forestière est-elle renouvelable?
 - Obligations pour l'accès au marché
 - zones "no go" et critères renforcés quant à la gestion forestière





Règlement sur la restauration de la nature

- Accord provisoire → novembre 2023
 - Obligations au niveau des EMs
- Mesures de restauration pour les habitats listés à l'annexe I de la directive habitats
- Pour tous les écosystèmes forestiers, améliorations à atteindre sur un ensemble d'indicateurs:
 - Bois mort (au sol et sur pied), structure inéquienne, connectivité des forêts, indice des oiseaux communs forestiers, stock de carbone organique du sol, essences natives, diversité d'essences
- Incertitudes quant aux processus de désignation; aspects financiers; champ d'application



Règlement sur une certification des absorptions de carbone

- Accord provisoire → février 2024
 - Obligations pour l'accès au marché
- Création d'un groupe d'experts pour tous les détails techniques
 - une opportunité pour les propriétaires forestiers
 - méthodologies prévues pour 2026 au plus tôt
- Cadre de certification volontaire
 - Selon 4 types: absorption de carbone, « *carbon farming* » (dont la gestion forestière), stockage dans les produits bois, réduction des émissions de carbone du sol
 - Durée d'au moins 5 ans pour les activités forestières
 - Critères de durabilités



Opportunités ou freins pour le bois ?



Impacts potentiels des législations de l'UE

Opportunités

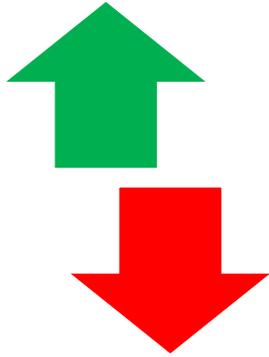
- Accès à des sources de financement supplémentaires
- Equilibre entre “les trois S”

Freins

- Contraintes de gestion inadaptées ou trop conséquentes
- Lourdeur administrative
- Déséquilibre en faveur du stockage de carbone en forêt
- Absence d'instruments financiers

Impacts potentiels des législations de l'UE

Opportunités



Freins

- coûts de gestion et de récolte
- surfaces disponibles à la récolte
- types de produits bois disponibles (essences et assortiments)



Impacts des législations de l'UE

Opportunités ou freins

- dans quelles temporalité?
 - contraintes aujourd'hui, opportunités futures et hypothétiques
- effets cumulatifs ?
 - généralement sous estimés
 - peu d'évaluations des impacts tout au long de la filière



Conclusions



Conclusions

- Impacts possibles des politiques UE sur la mobilisation du bois:
 - coûts de gestion et de récolte
 - surfaces disponibles à la récolte
 - types de produits bois disponibles (essences et assortiments)
- Aspects liés à la réalité de la gestion forestière et à la production de bois sont souvent délaissés ou sous-estimés



Conclusions

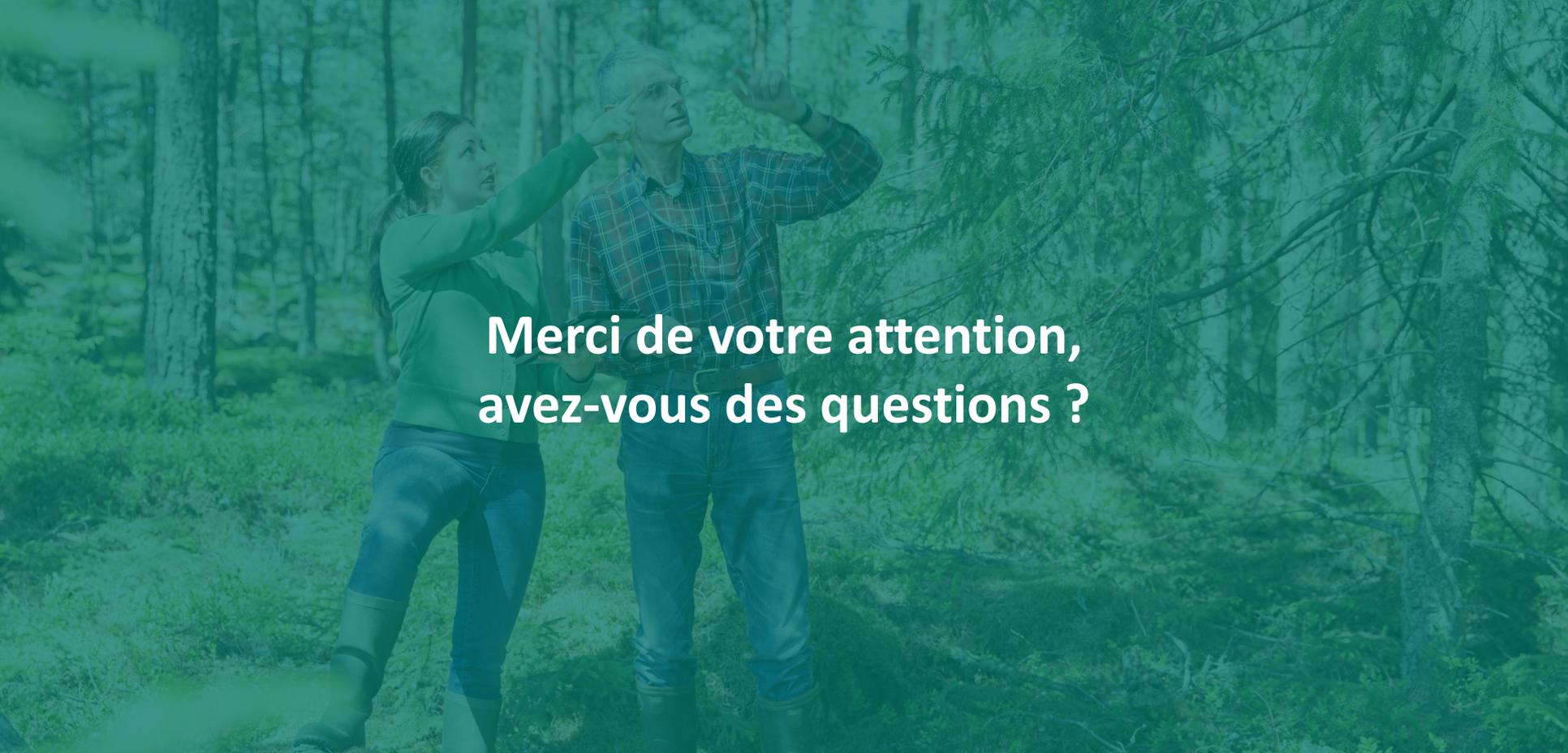
- Décisions importantes en cours et à venir de la part des Etats Membres lors des mises en œuvre
- Tout ceci dans un contexte d'instabilité géopolitique et du changement climatique

➡ **Faire entendre la voix et les retours d'expérience de la filière à tous les niveaux afin de maintenir la motivation de gestion**



Conclusions – opportunités ou freins pour le bois ?





**Merci de votre attention,
avez-vous des questions ?**



www.cepf-eu.org



Confederation of European Forest Owners